

COALITION DES PROFESSIONNELS DE LA PECHE ARTISANALE DE MBOUR



RAPPORT DU 1^{er} FORUM DES PROFESSIONNELS DE LA PECHE ARTISANALE DE MBOUR DU 31 JUILLET 2010

THEME :

- BONNE GOUVERNANCE (CAS DE LA COGESTION)
- PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE LA PECHE
- VALORISATION DES CAPTURES

Coordonateur du forum	Gaoussou	GUEYE
Secrétaire général de la coalition	Abdoulaye Jacques	NDIAYE
Chef de Poste des Pêches de Mbour :	Alia	MBAYE
Technicien spécialisé en pêches à l'Ancar	El hadji Abdoulaye	COUME
Informaticien	Moustapha	DIONE

I. INTRODUCTION

1. 1. Contexte

1. 2. Présentation des organisations initiatrices du forum

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2. 1. Ouverture officielle

2. 2. Participation

2. 3. Organisation de la facilitation

2. 4. Méthodologie

III. RECOMMANDATIONS ADOPTEES

IV CONCLUSIONS

V. LISTE DES ACRONYMES ET CYGLES

VI. ANNEXE : LISTE DE PRESENCE



I / INTRODUCTION

L'importance croissante du secteur de la pêche artisanale dans l'économie nationale requiert aujourd'hui des réponses adéquates pour son développement.

Ces impacts importants du secteur dans l'économie nationale ont justifié toute une série de mesures visant à impulser son développement, à le moderniser et à le placer dans des conditions optimales pour atteindre les objectifs visés aussi bien interne (autosuffisance alimentaire) qu'externe (apport en devises et amélioration du solde de la balance commerciale extérieure)

Parmi les nombreuses mesures de soutien déployées on peut en particulier citer :

- L'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- La sécurité alimentaire (un Sénégalais, un poisson) ;
- La pérennisation de la ressource pour les générations futures (Gestion participative, pêche responsable).

1.1. CONTEXTE

Conscients des enjeux actuels du secteur et des difficultés qu'ils traversent, les professionnels de la pêche artisanale à Mbour se sont regroupés dans une coalition d'association des Gie dénommée : **Coalition des Professionnels de la Pêche Artisanale de Mbour (CPPAM)** regroupant tous les acteurs de la filière.

- Pêcheurs ;
- Mareyeurs et micro mareyeuses ;
- Femmes transformatrices, écailleuses ;
- Manutentionnaires (Porteurs) ;
- Chauffeurs ;
- et Vendeurs de glace.

Un premier défi a été relevé en collaboration avec l'administration locale lors de la visite des inspecteurs de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (**OAV**) de l'Union Européenne (**UE**) dans diverses activités :

- Informer, sensibiliser et accompagner l'ensemble de ses membres en vue de la normalisation ;
- La confection des badges avec photo et numéro de la visite médicale pour chaque membre.

Pour mieux identifier les professionnels



- Faire la visite médicale à plus de **500** membres conformément au décret ministériel par analyses (**BAAR**) et (**KAOP**) plus consultation du Médecin d'Etat supervisée par les services d'hygiène ;
- Confectionner plus de **500** tenues et Blouses pour respecter les normes vestimentaires par les mareyeurs ;
- Acheter plus de **400** paires de bottes pour la sécurité dans la salle de traitement en surface carrelée

Ces actions ont fortement contribué à la sauvegarde de l'agrément National des produits à l'exportation des produits de la pêche vers l'Union Européenne.

Sur cette même lancée l'idée du Forum est née sachant que Mbour Guedj ne peut se développer sans la pêche

Les réflexions du Forum sont axées sur 3 (trois) thèmes

- **La Bonne Gouvernance (cas de la cogestion)**
- **La Problématique du financement de la pêche artisanale**
- **La Valorisation des captures**

1.2 . PRESENTATION DES ORGANISATIONS INITIATRICES DU FORUM

La Coalition des Professionnels de la Pêche Artisanale de Mbour (CPPAM) est constituée de 7 :

- ✓ **Gie Bolo dekal geedj gui,**
- ✓ **Gie Union des ressortissants And diarignu guedj gui**
- ✓ **Gie Diappo (Pêcheurs St louisians de Mbour Teffes),**
- ✓ **Gie Jeunes Mareyeurs,**
- ✓ **Gie Gorgorlou,**
- ✓ **Gie Jappo (porteurs); ,**
- ✓ **Collectif National des Mareyeurs pour le développement du Sénégal,**

Le **Gie Bolo Dekal Geedj Gui** regroupe presque l'ensemble des mareyeurs représentants des industries d'exportation, micro mareyeurs, chauffeurs et pêcheurs du quai de pêche de Mbour.

Conscients des enjeux de l'agrément National et du rôle important de Mbour dans la pêche artisanale au Sénégal, les acteurs se sont regroupés pour former ce Gie pour accompagner l'état dans la sauvegarde de l'agrément lors de la visite des experts de L'OAV en Avril 2010

Gie Union des ressortissants And diarignu guedj gui regroupe les mareyeurs desservant le poisson local à l'intérieur de pays

Gie Gorgorlou est constitué des manutentionnaires débarqueurs du poisson des pirogues dans les bacs

Gie Jappo liguey sont les porteurs de bacs des embarcations vers les zone d'achat et de traitement du produit

Gie Jeunes mareyeurs est une association de mareyeurs opérants dans l'intérieur du pays ainsi que dans l'industrie d'exportation

Collectif des pecheurs St-louisiens est une fédération Nationale regroupant des pêcheurs ressortissants de Saint Louis et des mareyeurs

Collectif National des Mareyeurs pour le Développement du Senegal est une fédération nationale de mareyeurs

Au vue de l'importance et de l'espoir attendue des résultats du 1^{er} forum, la coalition s'est engagé sa réalisation sur fond propre

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Plus de 300 participants, femmes et hommes venant d'organisations de GIE du quai de pêche de Mbour, d'organisations non gouvernementales, de médias, d'administrations ont été accueillis, le 31 Juillet 2010, dans la grande salle de l'hôtel Coco Beach de Mbour

2. 1. OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie officielle a été ouvert par Monsieur Gora Diop Président de la Coalition des Professionnels, Madame Ndeye Mbengue Présidente des femmes de la Coalition a pour sa part souhaité la bienvenue à tous les participants du forum. A la suite de cela sont intervenus le Président de la commission Pêche de la Mairie de Mbour ,le Représentant de la CNTS, le Directeur Exécutif de l'USAID/WATT qui assure également les fonctions de Secrétaire Général de l'UPAMES, l'honorable Député Oumar SY ,le représentant du Directeur de L'Enseignement Moyen General Monsieur Ibrahima Ndour, le Président de l'Unacois de Mbour , le Représentant du Ministre de l'Economie Maritime en la Personne de Sidya DIOUF Chef Division Pêche Artisanale à la Direction des Pêches Maritimes.

Tour à tour ils ont magnifié l'organisation de cette journée par les acteurs du secteur artisanal de Mbour et se sont engagés à œuvrer inlassablement aux cotés de ces acteurs pour le développement de la pêche artisanale en générale la localité de Mbour en particulier.

La cérémonie a été clôturée par le Représentant du Ministre de l'Economie Maritime qui à déclaré ouvert ce premier forum de la coalition des professionnels de la pêche artisanale de Mbour



2. 2. PARTICIPATION

Les GIE et associations fondateurs de la coalition ont été fortement représentés comme l'atteste la liste de présence qui figure en annexe et le président du Gie interprofessionnel du quai de pêche de Mbour.

L'administration des pêches qui tenait à honorer sa présence a été représentée par le chef de la division valorisation des produits halieutiques pour la Direction des Industries de la Transformation de la Pêche, le Chef de service régional des pêches de Mbour, le chef du service départemental des pêches, le chef de poste de contrôle et le chef de poste de surveillance côtière pour la Direction des Pêches Maritimes.

La Direction de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) était représentée par Alioune Badara SY.

Étaient également représentés : Le Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) en la personne de Djiby Diop, L'école Nationale de formation maritime par Monsieur Babacar Faye,

D'autres institutions ont également honoré de leur présence par :

Le Docteur Vétérinaire Laurent Sina de Amerger Dakar,
Monsieur Abdou Gueye Dieng Docteur Pharmacien à Mbour
Honorable député Tafsir THIOYE
Le représentant de la banque BSIC Serigne Modou MBAYE
La représentante du PAMECAS

A noter aussi la participation des Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) de Mbour, Sindia, Cayar, Ngaparou et de Joal, mais également des associations de pêcheurs (pêcheurs Mbour Sérères, Mbour Maures, Golf, Mbour Tefess).

Tous les participants ont dans un langage clair et dans une bonne ambiance donné leurs avis et apporté leur contribution à cet important atelier qui en est à sa première édition.

2. 3. ORGANISATION DE LA FACILITATION

Le facilitateur principal est un responsable expérimenté de la Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO) en la personne de Monsieur Ngagne Mbaou qui depuis un plusieurs années appuie et conseille les Organisations professionnelles du secteur. Son travail de la journée a été facilité par un agent de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), Monsieur El Hadji Abdoulaye Coumé qui joue également le rôle d'appui/conseil et d'accompagnement auprès des Organisations Professionnelles de pêche, le coordonnateur de la SCA Alioune Badara Sy et un professionnel de Mbour qui ont animé les travaux de groupes constitués pour les besoins de cette journée de rencontre.

2. 4. METHODOLOGIE

Au programme, il y avait trois présentations d'experts pour les trois thèmes proposés pour couvrir cette journée de rencontre qui sont résumés ci-après:

La première présentation est celle de l'expert Djiby THIAM, Spécialiste National de la Cogestion des Pêcheries, relayé par M. Abdoulaye NDIAYE, Secrétaire Général du CLP de Ngaparou. sur la

BONNE GOUVERNANCE LOCALE DES PECHERIES : CAS DE LA COGESTION LOCALE DES PECHERIES ARTISANALES A NGAPAROU

Expert Djiby THIAM, Spécialiste National de la Cogestion des Pêcheries, relayé par M. Abdoulaye NDIAYE, Secrétaire Général du CLP de Ngaparou

I. LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE DES PECHERIES ARTISANALES

La problématique de la Gouvernance, plus précisément la Bonne Gouvernance du secteur de la Pêche, a été étudiée et analysée depuis déjà plusieurs décennies par la communauté scientifique et technique mondiale, notamment au sein des différentes sessions du Département des Pêches de la FAO.

La FAO apprécie la gouvernance dans le secteur des pêches comme revêtant des dimensions locales, nationales et internationales. Elle représente la somme des arrangements juridiques, sociaux, économiques et politiques utilisés pour gérer le système Pêche. Elle est composée de règles contraignantes d'un point de vue juridique, comme une législation nationale ou des traités internationaux, et s'appuie sur des arrangements sociaux coutumiers, ainsi que sur le cadre national respectif régissant l'ensemble des activités économiques.

L'importance accordée à la gouvernance dans le secteur des pêches s'est renforcée ces dernières décennies, car il est de plus en plus admis que l'exploitation des stocks de poisson dans différentes régions du monde dépasse trop souvent le niveau optimal de ces stocks et que le secteur des pêches est confronté à des difficultés socioéconomiques. Il a donc été généralement admis qu'il fallait limiter l'exploitation du poisson et mettre ainsi un terme au libre accès aux pêches.

L'ensemble de règles convenues par des États pour régir l'utilisation des ressources halieutiques mondiales définit également un cadre au sein duquel les arrangements concernant la gestion des pêches sont élaborés à l'échelle nationale. En conséquence, la gestion nationale des pêches est une institution (ou un ensemble de règles) qui s'inscrit dans un système mondial de gouvernance

Lorsque la gestion est déléguée à l'échelle locale, les institutions établies en vue de gérer les pêches s'inscrivent, à leur tour, dans des arrangements nationaux de gestion des pêches. L'entité de gestion peut également être un organe régional des pêches, regroupant plusieurs États pêcheurs collaborant en vue de réglementer l'accès aux ressources pour lesquelles ils ont des intérêts communs.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), complétée par d'autres accords internationaux y afférents, établit le cadre mondial régissant la gouvernance des pêches de capture. Le Code de conduite pour une pêche responsable, adoptée par les

Membres de la FAO en 1995 et étayé depuis, est considéré comme le fondement sur lequel repose la promotion d'une mise en valeur durable des pêches et de l'aquaculture au bénéfice des générations futures.

Définie comme un compromis dynamique entre l'autogestion communautaire et la gestion gouvernementale centralisée, la cogestion est considérée par les spécialistes comme une démarche éminemment bénéfique dans toute stratégie de gouvernance locale et de gestion durable des pêcheries. La promotion de la cogestion locale des pêcheries démersales artisanales est un des axes clés de la Composante «Gestion durable des pêcheries » du programme GIRMaC. Les expériences pilotes prévues dans ce cadre permettront au gouvernement d'asseoir à terme un système de cogestion durable des pêcheries locales.

II. CONCEPT DE LA COGESTION DES PECHERIES

La cogestion locale des pêcheries offre la description générale d'un système qui encourage le partage de pouvoir et de responsabilité, entre le gouvernement et les utilisateurs locaux, dans la gestion de la ressource.

La cogestion n'est cependant pas une simple affaire de délégation de responsabilités aux pêcheurs. Il s'agit beaucoup plus de définir les rôles et obligations de chaque partie prenante, ainsi que la nature des réaménagements institutionnels et juridiques appropriés, les mécanismes de validation et de gestion des initiatives locales de cogestion et tous les moyens (matériels, financiers, humains, techniques,...) nécessaires à l'efficacité et à la durabilité du système de cogestion.

III. ACTEURS DE LA COGESTION

Trois (03) catégories d'acteurs sont identifiées à Ngaparou dans le processus de cogestion:

- ✓ **les acteurs locaux** : il s'agit **principalement** des individus dont les activités ont un impact sur la ressource et qui en retour sont affectés par les mesures de gestion de la ressource et **secondairement** des autres membres de la communauté ou de la localité dont leurs intérêts économiques, sociaux, culturels, religieux et intellectuels sont liés aux activités de cogestion. Ces acteurs sont réunis dans le CLP.
 - ✓ **le gouvernement & la recherche** : toutes les structures du niveau national et du niveau local juridiquement compétents sur les pêcheries et les ressources côtières et
 - ✓ **les autres structures partenaires** : ONG, Université, bailleurs, projets,...
- Bien qu'œuvrant de façon synergique dans le processus de cogestion, les acteurs locaux jouent cependant le rôle principal et les autres acteurs ont un rôle d'appui (technique, financier, matériel, juridique) mais aussi de validation et de contrôle.

IV. STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE BASE

Du point de vue institutionnel, une articulation dynamique a été mise en place entre le CLP de Ngaparou et le CLPA du ressort avec les relations suivantes :

Les initiatives locales de cogestion sont identifiées par le CLP, partagées avec les autres CLV de la circonscription et validées ensuite au niveau du CLPA;

Les directives nationales en matière de pêche sont discutées au niveau CLPA avant leur application au niveau local via le CLP.

V. METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES INITIATIVES LOCALES DE COGESTION

La méthodologie d'identification des initiatives est un processus en 5 étapes :

1. Organiser des séances de formation et d'échanges sur les outils de gestion de la ressource;
2. Identifier de manière participative (Atelier):
 - les problèmes majeurs du site en matière de pêche;
 - les causes probables,
 - les solutions adaptées,
 - les solutions adaptées et applicables par le site de cogestion,
 - l'ébauche des solutions prioritaires (initiatives locales),
3. Faire valider les initiatives au niveau local (Assemblée Générale) ;
4. Partage des initiatives avec tous les acteurs de la cogestion (Atelier de partage) et ;
5. Finalisation des initiatives en insérant les observations de l'Atelier.

VI. METHODOLOGIE DE CREATION DU CLP

Un Atelier a été tenu pour:

- ✓ Identifier les catégories d'activités découlant des initiatives (surveillance, IEC, Finance,...);
- ✓ Définir les tâches et les responsabilités liées à chaque catégorie d'activité;
- ✓ Créer des Commissions pour prendre en charge chaque catégorie d'activité;
- ✓ Elire, par vote, les responsables de chaque Commission en fonction de leurs compétences reconnues par la communauté pour la gestion du poste ciblé.
- ✓ Inscription libre des autres acteurs, à tout moment, à la Commission de leur choix.



VII. LES INITIATIVES LOCALES DE COGESTION

Trois (03) initiatives locales de cogestion sont retenues:

- Création d'une Aire Marine Communautaire Itinérante (fermeture alternée de zone) ;
- Immersion de Récifs Artificiels et de Dispositifs d'Attraction de Poissons (DAP) et ;
- Gestion de la langouste.

Ces mesures sont complétées par des mesures d'accompagnement nécessaires pour la réussite des activités, dont principalement :

- ✓ Le Suivi-contrôle-surveillance
- ✓ Les activités d'IEC (Information, Education, Communication)
- ✓ Formation,
- ✓ Le suivi & évaluation
- ✓ La Recherche participative.
- ✓ Les AGR et appui à la commercialisation des espèces cogérées
- ✓ Les Activités de solidarité sociale
- ✓ Reconversion & micro-crédit
- ✓ La création de la "Maison du pêcheur" comme cadre de concertation

Un équilibre dynamique est trouvé entre les volets techniques (mesures de gestion), financier (Activités Génératrices de Revenus) et social (les activités de solidarité sociales). Les AGR devant financer *in situ* les mesures de gestion de la ressource (*bâton*), dont les effets contraignants sont adoucis par les Activités de Solidarité Sociale (*carotte*) qui incitent les pêcheurs à proposer et à respecter d'avantage les mesures de gestion.

Le sous projet d'initiatives locales de cogestion ainsi élaboré passe à plusieurs niveaux de validation qui peuvent se résumer aux suivants :

- validation au niveau local du CLP
- validation par le CLPA de ressort du CLP
- validation par le CNCPM et transmission au Ministre chargé des Pêches

VIII - LA SIGNATURE D'ACCORD DE COGESTION

Le processus de validation du sous projet aboutit à la signature d'accord de cogestion entre le Ministre chargé des Pêches et le Président du CLP. La pêche n'étant pas encore une compétence transférée, l'accord de cogestion autorise le CLP à mettre en œuvre le sous projet conformément aux initiatives identifiées et retenues par les communautés pour restaurer les ressources démersales côtières, réhabiliter les habitats dégradés et réduire la pauvreté des communautés de pêche.



LE FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME : PROBLEMATIQUE ET STRATEGIE D'INTERVENTION

Chérif Younouss NDIAYE Expert Consultant

I - PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DE LA PECHE ARTISANALE AU SENEGAL

Abordant le deuxième thème Mr Ndiaye a d'abord situé l'importance du secteur des pêches maritimes dans l'économie nationale.

Faisant le diagnostic du secteur de la pêche maritime, Il a mis en exergue les impacts importants du sous secteur de la pêche artisanale dans l'économie nationale qui ont justifié toute une série de mesures visant à impulser son développement, à le moderniser et à le placer dans des conditions optimales pour atteindre les objectifs visés aussi bien interne (autosuffisance alimentaire) qu'externe (apport en devises et amélioration du solde de la balance commerciale extérieure).

Il dira à cet égard que les impacts importants du sous secteur dans l'économie nationale ont justifié de la part de l'Etat du Sénégal toute une série de mesures visant à impulser son développement, à le moderniser et à le placer dans des conditions optimales pour atteindre les objectifs visés aussi bien interne (autosuffisance alimentaire) qu'externe (apport en devises et amélioration du solde de la balance commerciale extérieure).

Parmi les nombreuses mesures de soutien déployées on peut en particulier citer :

- les exemptions fiscales et douanières sur le matériel de production et les intrants ;
- la mise en place de projets de développement ;
- la mise en place du fonds de financement de la pêche artisanale;
- la réalisation d'infrastructures de débarquement, de stockage-conditionnement, de transformation artisanale des produits halieutiques ;
- la formation des acteurs de la filière de la pêche artisanale ;
- etc....

Cependant, face aux aspects positifs, certaines contraintes entravent le bon développement de ce sous- secteur. Ces contraintes identifiées dans toutes les études effectuées sur la politique des pêches au Sénégal sont relatives principalement à :

- la hausse du coût des équipements et du carburant ;
- les conditions d'accès à la ressource ;
- l'insuffisance des structures d'accueil ;
- la faible structuration du circuit de commercialisation du poisson ;
- la qualité des produits mis en marché ;
- l'inadaptation du financement ;

La plupart des contraintes identifiées renvoie à la question du financement de l'investissement et des activités, condition nécessaire à la modernisation et à la compétitivité des entreprises du sous-secteur.

Sur cette question, Mr Ndiaye a identifié certains éléments qui limitent l'intervention des services financiers dans le sous secteur.

Ceux-ci sont relatifs notamment aux facteurs ci-après :

- le comportement non rationnel des opérateurs en rapport avec leur rentrée de trésorerie par rapport au paiement de leurs échéances ;
 - l'absence d'activité économique collective des membres des GIE ;
 - la difficulté de réalisation de garanties réelles ;
 - la prédominance de structures de type individuel ou familiale dont le mode d'exploitation est souvent informel ;
 - le caractère informel des activités qui ne permet pas d'avoir de documents financiers fiables reflétant la réalité de l'affaire et permettant de présenter des dossiers bancables ;
 - le faible développement de l'épargne durable qui se traduit par l'insuffisance de fonds propres ;
 - la faiblesse des garanties disponibles ;
 - le manque de formation des dirigeants et des membres des organisations des professionnels aux aspects liés au crédit.

Ce constat explique que ce sous secteur est marginalisé par les banques qui le considèrent comme un secteur à hauts risques.

Abordant les contraintes du financement, Il a énuméré un certain nombre de facteurs bloquants. Ceux-ci relèvent principalement de la capacité des opérateurs de la pêche artisanale et relèvent des éléments ci-après :

- le comportement non rationnel des opérateurs en rapport avec leur rentrée de trésorerie par rapport au paiement de leurs échéances ;
- l'absence d'activité économique collective des membres des GIE ;
- la difficulté de réalisation de garanties réelles ;
- la prédominance de structures de type individuel ou familiale dont le mode d'exploitation est souvent informel ;
- le caractère informel des activités qui ne permet pas d'avoir de documents financiers fiables reflétant la réalité de l'affaire et permettant de présenter des dossiers bancables ;
- le faible développement de l'épargne durable qui se traduit par l'insuffisance de fonds propres ;
- la faiblesse des garanties disponibles ;



- le manque de formation des dirigeants et des membres des organisations des professionnels aux aspects liés au crédit.

Ce constat explique que ce sous secteur est marginalisé par les banques qui le considèrent comme un secteur à hauts risques.

Le système financier décentralisé constitué par les mutuelles d'épargne et de crédit supplée tant bien que mal aux insuffisances des banques commerciales.

Ces institutions financières plus proches des opérateurs concernés et dont les conditions de financement sont relativement plus souples, souffrent cependant d'un manque de ressources longues pour financer certains investissements relativement lourds (équipements).

2 – LE CREDIT A LA PECHE ARTISANALE

Après cette introduction sur la problématique du financement du sous secteur de la pêche artisanale, Mr Ndiaye a passé en revue les aspects essentiels des différentes formes de concours financiers proposés par les institutions financières.

C'est ainsi qu'il a axé sa communication sur les points ci-après :

2.1- LES INSTITUTIONS ET MECANISMES DE FINANCEMENT

Pour les quelles, il existe différents moyens et sources de financement notamment :

- les sources de financement interne ou apport personnel ;
- les sources de financement externe constituées par les organismes privés.
IL s'agit essentiellement d'Institutions financières à caractère commercial telles que les banques, les lignes de crédits gérées par des banques, les Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- Les organismes bilatéraux, multilatéraux et certaines organisations spécifiques.

2.2 - LES QUESTIONS LIEES AUX PRETS ET AUTRES CONCOURS FINANCIERS

Dans cette partie, il a passé en revue les différents aspects concernant la demande de prêt, les types de concours financiers et les conditions y afférentes notamment :

- Les notions de crédit

Définitions et variables à prendre en considération (la personne qui exprime un besoin et demande un crédit, les ressources financières nécessaires, la satisfaction d'un besoin social ou économique, la rémunération du crédit).



- La détermination du besoin réel de crédit

Le processus a été décliné à travers les éléments qui systématisent les différentes étapes de la gestion du crédit constituées par :

- ✓ L'identification de l'emprunteur ;
- ✓ La nature du prêt ;
- ✓ Les antécédents en crédit ;
- ✓ L'activité du demandeur de crédit ;
- ✓ Les garanties de l'emprunteur ;
- ✓ Le bilan de l'emprunteur ;
- ✓ La comparaison entre le compte d'exploitation actuel et le compte d'exploitation prévisionnel ;
- ✓ L'analyse des besoins réels en crédit ;
- ✓ L'analyse de la capacité de remboursement.

3 - LES OPERATIONS DE CREDIT

Les différentes catégories de crédits ont été présentées et concernent les crédits à long, moyen et court terme ainsi que les modalités et conditions applicables aux prêts, aux avances à court terme et à l'ouverture de crédit.

- Le risque des opérations de Crédit

La notion de risque a été expliquée sous ses aspects classiques portant sur le risque particulier, le risque corporatif et le risque général. Il en a été de même pour les moyens de défense consistant à prendre des précautions en procédant à la limitation des risques, l'étude des affaires et accessoirement par l'utilisation de garantie.

- Les conditions et modalités de Crédit

Cette partie a été présentée à partir de l'exemple de deux types d'institutions : le Fonds de Financement de la Pêche Artisanale du Sénégal et une caisse mutualiste du PAMECAS.

LA VALORISATION DES CAPTURES

_____ Economiste Qualiticien en Agroalimentaire, DPM

La valorisation des captures est un des éléments clés qui soutiennent la filière pêche. Grâce à cette valorisation, tous les acteurs pourront tirer profit de cette activité, qui utilise aujourd'hui et qui fait vivre des milliers de personnes, notamment dans le secteur artisanal qui nous concerne.

Le domaine de la valorisation est très vaste, mais nous allons le circonscrire ici au niveau de l'amont de la filière qui nous intéresse dans ce forum à savoir : les embarcations, les

sites de débarquements, les moyens de conservation, les moyens de transport et la commercialisation.

1 - LES EMBARCATIIONS

La structure des pirogues utilisées aujourd'hui par les pêcheurs artisanaux n'est pas adéquate pour une meilleure conservation des produits durant les sorties en mer. Ils sont obligés d'emporter des boîtes polystyrènes avec de la glace à bord.

Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de dérouler, en relation avec l'Etat, des programmes visant à mettre aux normes nos pirogues artisanales, qui ont visiblement atteint leurs limites : vulgarisation de pirogues en fibres de verre, construction de cales isothermes, introduction de petits bateaux, etc...

Ces changements vont améliorer sensiblement les pratiques d'hygiène à bord et permettre une meilleure conservation des produits et participer ainsi à une meilleure valorisation des captures. En tout état de cause, les embarcations doivent respecter la réglementation aussi bien sur le plan de la conception que du choix des matériaux utilisés, de façon à valoriser les prises et de réduire au maximum les pertes ;

2 - LE SITE DE DEBARQUEMENT

Les conditions de débarquement à Mbour ne sont pas satisfaisantes. La Coalition des Professionnels de la Pêche Artisanale de Mbour (CPPAM) doit, dans le cadre global du développement des activités de la pêche locale, entamer des négociations sérieuses avec l'Etat, sous la base d'un programme, pour moderniser le site de débarquement de Mbour. Les différentes opérations de mises aux normes initiées périodiquement pour préparer la visite d'experts ne sont pas viables et engloutissent beaucoup de moyens et d'effort.

Ces investissements sont par la suite mal entretenus par manque de suivi et d'entretien. Il faudra donc un plan global de modernisation du site, prenant en compte tous les processus dont :

- La mise en place d'une jetée pour l'accostage des pirogues ;
- La clôture du site de Mbour. L'absence de cette clôture rend pratiquement impossible la gestion de la qualité des produits de la pêche. Elle permettra de solutionner définitivement le problème de désorganisation noté en permanence sur ce site. L'accès au site sera contrôlé par l'établissement par exemple de cartes professionnelles. Cette nouvelle organisation permettra de régler les problèmes liés à la commercialisation et à la traçabilité des produits de la pêche ;
- La délocalisation du marché au poisson installé dans le quai ; la commune et l'Etat doivent trouver une solution à ce dossier sensible;
- La mise en place d'aires de conditionnements des produits aux normes, respectant toute la réglementation en vigueur ; la mise aux normes de ces aires doit être

pilotée par une équipe d'experts compétents, en relation avec les différents acteurs de la pêche, de façon à disposer d'infrastructures correctes et pérennes. La configuration du site de débarquement devra permettre une sécurisation des activités de pêche, du débarquement à l'expédition, avec une présence de professionnels exclusivement ;

3 - LES MOYENS DE TRANSPORT

Un programme spécifique de modernisation des moyens de transport doit être élaboré en relation également avec les autorités étatiques et communales. Les moyens de transport, équipés de matériels autorisés en industrie halieutique, doivent respecter les conditions exigées dans la réglementation nationale.

4 – LA COMMERCIALISATION

La réalisation des trois points précédents permettra de solutionner tous les problèmes liés à la commercialisation et à la traçabilité de produits ; logiquement on tendra vers la vente en criée organisée qui permettra de régler les problèmes liés à la concurrence anarchique, du manque d'organisation du mareyage local, à la mauvaise maîtrise du marché local, notamment les points sur la distribution locale et la transformation artisanale.

5 – LA FORMATION

Tout ce programme doit être accompagné par une formation des différents acteurs, afin qu'ils s'approprient de tous les enjeux liés à cette modernisation du secteur. Cette phase est très importante dans le processus de conscientisation des utilisateurs. En effet, on constate aujourd'hui que les investissements réalisés par l'Etat sur ce site sont mal gérés localement, du fait du manque de formation des acteurs.

A la suite de ces présentations, les nombreuses questions posées et la nature animée des discussions qui s'en sont suivies ont témoigné de l'importance et de l'intérêt que les opérateurs de la pêche artisanale ont porté à cette journée. Les travaux de groupes ont été réservés pour approfondir les débats et éclaircir certaines zones d'ombre.

III. RECOMMANDATIONS ADOPTEES

Les participants au premier forum de la coalition des professionnels de la pêche artisanale de Mbour tenu le 31 juillet 2010 à l'hôtel Coco Beach de Mbour, à l'issue des travaux de groupes, recommandent :



CONCERNANT LA BONNE GOUVERNANCE (CAS DE LA COGESTION)

Experts **Djiby Thiam (DPM/GIRMaC, DPM/GDRH), Abdoulaye Ndiaye SG CLP
GIRMaC/Ngaparou**

Président **Alioune Badara Sy ; Stratégie de croissance accélérée (SCA)**

Rapporteur **Ablaye Ndiaye Pêcheur (Mbour Tefess)**

Les participants à la rencontre demandent :

- De faire une nécessité la cogestion des pêcheries à Mbour
- De mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des acteurs sur la cogestion locale des pêcheries
- Un renforcement de la capacité des acteurs par une formation soutenue
- Une responsabilisation des acteurs à travers les CLPA

De prendre des mesures de conservation de la ressource à Mbour à travers la création des AMP, et l'immersion de Récifs Artificiels.

CONCERNANT LA PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DE LA PECHE ARTISANALE

Expert : **Cherif Younouss Ndiaye** **Expert consultant**

Président : **Mactar Ndoye** **Pêcheur**

Rapporteur : **Serigne Modou Mbaye** **Banquier**

Les participants à la rencontre recommandent :

- Une sécurisation des opérations au niveau des institutions financières
- Une amélioration des rapports entre les institutions financières et les

demandeurs de crédits

- Un renforcement de capacité des acteurs par une formation soutenue
- De renforcer la confiance aux opérateurs en accordant des crédits à montant progressif
- La création d'une mutuelle d'épargne et de crédit pour les acteurs de la pêche artisanale de Mbour

CONCERNANT LA VALORISATION DES CAPTURES

Expert **Bayaty Babou** **Economiste, Qualiticien en Agroalimentaire**

Président **El Hadji Abdoulaye Coumé** **ANCAR**



Les participants à la rencontre demandent :

- ❖ L'exigence de la carte mareyeur au niveau du quai de débarquement ;
- ❖ Le renforcement de capacité des acteurs par une formation soutenue ;
- ❖ La poursuite des discussions avec l'Etat afin de trouver une solution définitive pour les caisses isothermes ;
- ❖ La création d'un marché central aux poissons à Mbour pour solutionner les problèmes d'encombrement du quai de pêche ;
- ❖ La mise en œuvre du programme de vulgarisation des pirogues en fibre de verre ;
- ❖ L'éradication de la sous traitance dans l'exportation ;
- ❖ La création d'une jetée pour l'accostage des pirogues ;
- ❖ L'aménagement d'une dalle et d'un abri provisoire au niveau du débarcadère ;
- ❖ La clôture du quai de pêche ;
- ❖ L'élargissement de la zone de traitement ;
- ❖ Creation d'une base de données informatiques au niveau du quai de pêche de Mbour

VI - CONCLUSION

Les acteurs de la pêche artisanale estiment que l'heure est à la co-gestion, à la cosurveillance des pêches et la recherche participative; ce qui implique pour leur part une participation et une meilleure harmonisation des politiques de pêche à tous les niveaux.

La cogestion doit s'inscrire dans une démarche plus globale de la volonté d'élargir le champ des acteurs participant à l'aménagement des pêcheries afin de donner à la gestion des pêches et surveillance une dimension plus étendue et efficace.

L'implication d'un plus grand nombre d'acteurs doit notamment permettre de rendre plus fonctionnel le cercle traditionnel pêcheurs – scientifiques - décideurs tout en favorisant son ouverture à de nouveaux partenaires que sont les ONG, la société civile, les consommateurs, les medias, les universités etc.....

En somme, nous nous retrouvons dans un contexte de raréfaction des ressources halieutiques marqué par une surexploitation, une pêche illicite et un pillage de nos ressources sans précédent ou de nombreux stocks se sont effondrés.

Une plus grande transparence sur la qualité est nécessaire pour restituer la fiabilité des données sur l'état des ressources dans notre pays. Ce travail pourrait s'appuyer sur une bonne implication des acteurs de la pêche artisanale dans la validation des systèmes de gestion des activités de pêche proposés par les institutions scientifiques.

Le secteur des pêches revêt une importance considérable pour les pays en développement: la subsistance de millions de personnes dépend des métiers de la mer,

surtout dans le secteur de la pêche artisanale. D'où cette nécessité absolue d'éradiquer la pêche illicite, qui, on ne peut plus, met en danger la sécurité alimentaire et nos emplois.

C'est pourquoi la traçabilité peut être une base non seulement pour l'information du consommateur, mais aussi pour contrôler l'origine légale des produits halieutiques. Cependant, il y a un risque de ne pas avoir des informations fiables pour ce qui concerne les produits de la pêche artisanale, si on ne prend pas des dispositions appropriées, ainsi qu'une information et une formation adaptées.

Dans cette perspective, il est à noter certaines actions entreprises au Sénégal telles que le permis de pêche, ainsi que l'immatriculation des pirogues avec l'intrusion d'une puce électronique qui renseigne sur la pirogue. Il faudra cependant aller plus loin, et penser à la formation des capitaines des pirogues, pour qu'ils aient une bonne perception des enjeux de la traçabilité.

Il est aussi important que les techniciens de pêche mettent leurs connaissances à jour, et surtout soient formés aux nouvelles techniques de communication. Pour ce qui est de la transformation artisanale, le principal problème de nos femmes transformatrices réside au niveau de l'emballage du produit. Par ailleurs, il ne leur sera pas possible de conquérir des marchés sous régionaux, voir même mondiaux, si les conditions d'hygiène ne sont pas améliorées. Et pour une bonne commercialisation de son produit, il faut respecter les conditions d'hygiène et de salubrité pour ainsi dire assurer la qualité. La traçabilité ne doit pas être une fin en soit comme un simple slogan, mais quelque chose qu'il faudrait vraiment prendre très au sérieux.

C'est tout aussi prétentieux de parler de "normes européennes", comme si seuls les produits à destination de l'Europe devaient être aux normes. Il faut par là comprendre que la normalisation est internationale, fixée par le codex alimentaires qui vaut pour tous les pays du monde.

Le deuxième forum de la coalition des acteurs de Mbour se tiendra à Mbour **en Juin 2011** et sur ce nous remercions tous ceux qui ont participé à la première édition .

ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
AMP	Aires Marines Protégées
AGR	Activités Génératrices de revenus
BSIC	Banque Sahélienne de l'Industrie et du Commerce
CPPAM	Coalition des Professionnels de la Pêche Artisanale de Mbour
CNTS	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal
CLP	Conseille Locale de la Pêche
CLPA	Conseilles Locaux de la Pêche Artisanale
CLV	Conseil local Villageois
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye
CNCPM	Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
DAP	Dispositifs d'Attraction de Poissons
DITP	Direction des Industries , de la Transformation des Pêche
DPM	Direction des Pêches Maritimes



FRAO	Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest
Gie	Groupement D' Intérêt Economique
GIRMaC	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
GDRH	Gestion Durable des Ressources Halieutiques
IEC	Information, Education, Communication Objectifs du Millénaire pour le Développement
OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
UE	Union Européenne
Unacois	Union Nationale des Commerçants Industriels du Sénégal
UPAMES	Union Patronale des Mareyeurs Exportateurs du Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAMECAS	Mutuelle d'épargne et de crédit
SCA	Stratégie de la Croissance Accélérée



1^{er} FORUM DE LA COALITION DES PROFESSIONNELS DE LA PECHE ARTISANALE DE MBOUR

Le 31 juillet 2010 au COCO BEACH

CHRONOGRAMME

8 H 00 - 9 H 00	Mise en place des invites
9 H 00 - 10 H 00	Discours d'ouverture Président Coalition Présidente des femmes de la coalition Coordonnateur du Forum Le Ministre de l'économie maritime
10 H 00 - 10 H 15'	Pause
10 H 15 - 11 H 00	Présentation des experts
11 H 00 - 13 H 30	Travail en commission
13 H 30 - 15 H 00	Pause déjeuner
15 H 00 - 17 H 00	Reprise travail en commission
17 H 00 - 17 H 30	Plénière
17 H 30 - 18 H 00	Résultat attendu
18 H 00	Clôture





Cherif Y Ndiaye Expert , Bayaty Babou Economiste DPM et Abdoulaye Ndiaye



Djiby Thiam spécialiste cogestion , Abdoulaye Ndiaye SG CLP Ngaparou



Gaoussou Gueye Coordonnateur du Forum



Gora Diop , Ndeye Mbengue et Alioune Badara Sy (SCA)



Ousmane Sow , Ngagne Mbaou facilitateur et El hadji Abdoulaye Coume (ANCAR)



Alioune Diouf (DITP) , Sidya Diouf (DPM) et Honorable Député Omar Sy





Membres de la Coalition CPPAM



Femmes de la Coalition CPPAM



Pêcheurs de Tefess



Membres de la Coalition CPPAM



Délegation femmes CNTS et des députés et de l'Unacois



Banderole du Forum